

CONTRIBUTION Comité 21/ORÉE Réunion publique du 6 mars 2019

Le Comité 21 et ORÉE ont souhaité associer leurs expertises et mobiliser leurs réseaux afin d'organiser un événement commun pour contribuer au Grand Débat national, lancé à l'initiative du président de la République afin de répondre aux revendications de ces derniers mois par un renforcement de la démocratie participative et directe.



Le 6 mars 2019, de 19h00 à 21h00, à Agoranov (Paris 6^{ème}), un débat a été conjointement organisé par les deux associations, en présence de Brune POIRSON, Secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire et animé par Bettina Laville, Présidente du Comité 21, et Patricia Savin, Présidente d'ORÉE.

L'événement a réuni plus d'une centaine de participants venus débattre de ces deux thèmes : la citoyenneté écologique (**Partie 1**) et l'économie circulaire (**Partie 2**). À l'issue de deux heures d'échanges de très grande qualité d'écoute et d'expertise, un consensus s'est dégagé sur les propositions ci-après listées par thème.

1. COMMENT FONDER LA CITOYENNETÉ ÉCOLOGIQUE ?

Aujourd'hui, le thème de la citoyenneté en général, écologique en particulier, est au cœur des débats de la société française. La mobilisation citoyenne en faveur de la transition écologique, énergétique et sociétale semble également, et plus que jamais, s'affirmer. Une part croissante des citoyens se saisit de nombreuses questions liées à des enjeux environnementaux et sociétaux, qui apparaissent aujourd'hui clairement comme déterminants pour l'avenir des sociétés, afin qu'ils aient un réel écho dans le débat public.

Les Objectifs de Développement Durable (ODD), adoptés par les Nations Unies en 2015, constituent le nouvel Agenda planétaire pour les 15 années à venir : langage commun, solutions inclusives, nouvelles solidarités, gouvernance des communs, coalitions performantielles : tel peut être résumé leur apport structurel pour une véritable transformation socio-économique. Cette nouvelle ambition de co-construction et de gouvernance collective de notre avenir amène chacun d'entre nous à relire son rapport au monde et doit permettre de faire émerger une nouvelle citoyenneté, toujours au cœur des débats de la société française. Ainsi, un certain nombre de lois sur la participation du public, sur la réforme de la Commission nationale du débat public, sur l'action de groupe, sur le devoir de vigilance, la loi Pacte sont sortis récemment ou en cours d'élaboration. Et dans les territoires, les débats citoyens autour de projets nationaux ou locaux démontrent à la fois la virulence et la vitalité de l'exercice de cette citoyenneté.

Le Comité 21 s'est engagé en faveur de la citoyenneté écologique comme moteur de la transition. Le 25 janvier 2018, il organisait son premier Forum annuel consacré à la citoyenneté écologique. En 2019, année d'élections européennes, la [deuxième édition](#) sera consacrée à la citoyenneté écologique en Europe, le 12 avril à l'OCDE. De plus, un 5^{ème} collège citoyen sera créé en juin dans l'objectif d'aider à faire émerger l'expression d'une nouvelle citoyenneté écologique.

4 Défis ont été proposés aux participants pour engager le débat

Accroître le rôle des citoyens

Comment les citoyens peuvent-ils mieux peser sur les institutions pour réussir la transition écologique ?

Mobiliser les citoyens pour l'Agenda 2030

Comment intégrer les citoyens dans la rédaction de la future feuille de route nationale ?

Rendre efficaces les nouvelles formes de mobilisation

Comment les nouvelles formes d'engagement (marches, procès, grèves) peuvent-elles accélérer la transition écologique ?

Renforcer la capacité d'agir de chaque citoyen

Comment mobiliser la force des gestes et des engagements individuels ?

Accroître le rôle des citoyens

La sensibilisation, l'éducation et la formation de chaque citoyen à l'ensemble des enjeux environnementaux en toute transparence n'en sont qu'à leur début malgré la progression réelle des connaissances du public qui souvent s'exprime en angoisses et sentiments d'impuissance. Or la mobilisation des connaissances sur ce sujet est une des conditions de base du renforcement de cette nouvelle « citoyenneté écologique ». C'est particulièrement vrai pour les jeunes.

Propositions

- Revoir les programmes scolaires et universitaires à l'aune de la défense de l'amélioration de l'état de la planète qui doit être un tronc commun de l'éducation. Il s'agit par exemple de mettre en place un volume d'heures de cours obligatoire par an sur les enjeux du développement durable (lutte contre les changements climatiques, protection de la biodiversité, gaspillage alimentaire...) sur toute la scolarité de l'école au campus, au travers des différentes disciplines et formations.
- Former les personnes relais (enseignants associatifs) et les acteurs en charge de la prévention face aux événements environnementaux et climatiques extrêmes.
- Associer les citoyens aux mesures de prévention.
- Permettre à chacun de choisir et de mettre ses compétences et/ou connaissances au service d'un projet de société plus bénéfique pour l'environnement, l'Homme et la solidarité.
- Créer une nouvelle Assemblée citoyenne, véritable « Chambre du futur », destinée à faire concourir les initiatives citoyennes avec les intérêts des générations futures et de la protection de la nature.

Mobiliser les citoyens pour l'Agenda 2030

Pour susciter l'adhésion du plus grand nombre pour l'Agenda 2030 et mettre en œuvre dès à présent ses 17 ODD, il convient de rechercher la transition (au sens littéraire) plutôt que la croissance à tout prix. Montrer le sens de cette transition, trouver le point d'atterrissage vers lequel nous voulons aller, notamment par le croisement des interactions entre écologique et social. Il faut aussi remplacer « l'éco-punition » par une « éco-incitation » et renouer les fils de la confiance entre les différents niveaux décisionnels et entre l'ensemble des acteurs.

Propositions

- Rendre compte dans la feuille de route nationale des aspirations citoyennes.
- Adapter la commande publique à l'Agenda 2030.

CONTRIBUTION Comité 21/ORÉE

Réunion publique du 6 mars 2019

- Mesurer les impacts des projets d'aménagement en les établissant de manière participative (utiliser par exemple le jeu interactif CODEMOS européen et obtenir que les impacts soient évalués par les décideurs locaux, avec l'aide des grandes structures inemployées).
- Faciliter la participation directe aux décisions : budgets participatifs, conseils de quartier...
- Expliquer pour chaque imposition ce qu'elle rapporte au citoyen (« retour citoyen sur investissement »).
- Mettre les individus, les entreprises, les collectivités, l'Etat sur un même pied d'égalité en termes d'application des lois et textes réglementaires et éviter les distorsions de concurrence au sein de l'Union européenne ou avec d'autres pays, notamment en matière fiscale. Les entreprises ont besoin d'équité et de visibilité pour investir.
- Intégrer un « responsable », chargé de la prise en compte et de la réduction des impacts dans chaque métier.
- Introduire concrètement dans l'économie des indicateurs de bien-être, de progrès humain, en remplacement des indicateurs de croissance économique et financière.
- Mobiliser les acteurs territoriaux autour de l'élaboration collective de Plans locaux d'adaptation au changement climatique, destinés à contribuer aux efforts des États pour mettre en œuvre l'Accord de Paris.

Rendre efficaces les nouvelles formes de mobilisation

Les nouvelles formes d'engagement citoyen, sous réserve qu'elles restent légales et pacifiques, participent pleinement à la « citoyenneté écologique » : elles font vivre la démocratie et peuvent permettre d'accélérer la transformation écologique, en insérant les démarches individuelles dans un mouvement collectif qui leur donnent sens et responsabilité. La radicalité de certaines d'entre elles ne doit pas faire obstacle au consensus nécessaire à la co-construction du changement, mais au contraire être porteuse d'idées nouvelles susceptibles de l'accélérer.

Propositions

- Inventer et tester de nouvelles pratiques démocratiques pour répondre collectivement aux défis sociaux, économiques et environnementaux.
- Promouvoir la responsabilité sociale climatique.

Renforcer la capacité d'agir de chaque citoyen

Le territoire est l'échelle pertinente pour favoriser une citoyenneté écologique active et mobiliser collectivement les engagements individuels en faveur de l'intérêt général et du bien commun. Il est la première brique du rétablissement de la confiance entre pouvoirs publics et citoyens. La participation citoyenne réaffirme la légitimité des élus locaux, dans leur capacité à écouter, à mobiliser et à animer les intelligences territoriales.

Propositions

- Promouvoir les initiatives existantes de démocratie permanente et ouverte et connecter les acteurs à tous les niveaux, national, local, en particulier sur les territoires ruraux ou éloignés des décisions publiques, mais aussi européen.
- Faciliter les circuits courts pour échanger/partager, pour gagner ensemble et transformer l'« écologie citoyenne » en « économie citoyenne ».
- Créer une labellisation de « Territoires intelligents », laboratoires d'innovation, pour encourager la participation et la mobilisation citoyenne.

Mots Clés

- *Ne rien réinventer, mais transformer*
- *Education/formation*
- *Civisme/confiance*
- *Engagement*
- *Conscience et cohérence*
- *Nouvelles pratiques démocratiques*
- *Agenda 2030*
- *Chambre du futur*
- *Territoires intelligents*

2. ÉCONOMIE CIRCULAIRE : VOIE DE TRANSITION ?

L'économie circulaire, est un modèle inspiré du fonctionnement en boucle des écosystèmes naturels, opposé au modèle standard linéaire (extraire, produire, consommer, jeter) et à l'utilisation sans limites des ressources.

L'augmentation de la consommation et l'épuisement des ressources naturelles entraînant des conséquences économiques importantes, l'économie circulaire vise à optimiser la gestion des ressources - matières et énergie - afin d'économiser la consommation de matières premières.

Le contexte actuel montre que le sujet est porté à la fois au niveau européen avec l'adoption du paquet économie circulaire en avril dernier, mais également au niveau français avec le lancement de la Feuille de route économie circulaire (FREC), le 23 avril 2018 par le premier ministre Édouard Philippe. En 2019, la FREC donnera lieu à une loi consacrée à l'économie circulaire.

Engagée depuis plusieurs années pour le déploiement de l'économie circulaire, ORÉE propose une approche globale, systémique et intégrée avec des démarches orientées sur les produits/services, les filières et les territoires.

Depuis 2017, Patricia Savin, présidente d'ORÉE et membre du comité de pilotage de la FREC et Nathalie Boyer, déléguée générale d'ORÉE et ambassadrice de l'économie circulaire ont été largement impliquées dans le processus de concertation de la feuille de route. Dans le cadre de ces travaux, ORÉE a contribué via ses [27 propositions pour promouvoir l'économie circulaire](#) et la publication du guide [Mode d'emploi pour mettre en œuvre la FREC](#).

4 Défis ont été proposés aux participants pour engager le débat

Mieux produire

Comment mieux concevoir les produits ?

Mieux consommer

Comment lutter contre le gaspillage des ressources ?

Mieux gérer les déchets

Comment faciliter les gestes de tri ?

Mobiliser tous les acteurs

Comment renforcer la responsabilité des producteurs (REP) ?

Mieux produire

La prise de conscience que les ressources terrestres sont finies impose de changer notre façon de produire et de concevoir les produits mis sur le marché.

Propositions

- Indicateurs : il n'existe pas de production sans impacts. Pour rester dans un scénario 2°C préconisé par le GIEC, il est important de questionner la croissance et le modèle de production dans son ensemble, à l'aide d'indicateurs partagés.
- Externalités : il convient de favoriser les entreprises qui génèrent des externalités positives. Certaines industries sont « montrées du doigt » alors qu'elles génèrent des impacts environnementaux moindres par les produits qu'elles proposent. En parallèle, il convient de donner confiance aux investisseurs pour flécher les fonds vers l'économie verte. En répondant à ces deux enjeux, il sera possible de favoriser la conception et la production de produits et services plus durables.
- Chaîne de valeur : les solutions doivent être développées en intégrant un système d'acteur et toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur. En économie circulaire, le bénéficiaire n'est pas nécessairement celui qui a demandé le projet initial. En ce sens, les bénéficiaires doivent être intégrés dès les phases amont de conception et les initiateurs doivent également faire l'objet d'une forme de reconnaissance.
- Usage : la diffusion de l'économie de fonctionnalité en tant que modèle qui permet de substituer un bien à un service doit être renforcée.
- Construction : construire avec un impact minimum sur le capital naturel, en réduisant les pollutions (air, eau...) et en privilégiant les énergies vertes pour une construction durable, réutilisable et recyclable. Il faut aussi inciter à l'utilisation de matériaux recyclés, fabriqués écologiquement et durables.

Mieux consommer

Pour limiter le gaspillage des ressources, il est important de mieux informer les consommateurs et d'allonger la durée d'usage des produits existants pour leur donner les moyens d'agir à travers une consommation plus durable.

Propositions

- Application de la réglementation : une loi interdit aux équipements publics d'éclairer la nuit, mais cette loi n'est pas appliquée. Le premier pas est de s'assurer que les dispositions réglementaires sont bien appliquées sur le terrain.
- Coût global : afin d'accompagner le consommateur à prendre des décisions d'achat plus vertueuses pour l'environnement, il serait intéressant d'afficher un coût total du produit permettant d'introduire sa durée de vie.

CONTRIBUTION Comité 21/ORÉE

Réunion publique du 6 mars 2019

- Affichage environnemental / Aide à la décision : les citoyens, en tant que consommateurs, sont perdus face à la multitude et la complexité des logos et des labels. En ce sens, il faut rendre accessible les outils à disposition des citoyens pour que ces derniers puissent calculer leur empreinte écologique plus facilement. Étiquetage plus détaillé sur la durée de vie du produit.
- Réemploi : il faudrait favoriser la consommation de produits d'occasion en sensibilisant les consommateurs et en leur offrant des garanties (labels qualités par exemple).
- Réparation : il faudrait favoriser l'allongement de la durée de vie des produits en soutenant le secteur de la réparation par une fiscalité favorable : TVA à taux réduit pour les produits éco-conçus issus de la réparabilité et/ou du réemploi. Inciter également au déploiement de réparateurs sur tout le territoire.
- Allongement de la durée de vie des produits : il apparaît fondamental d'affirmer un droit à réparer et de développer le marché de la réparation (mise à disposition des plans et des pièces détachées de façon systématique par exemple), ainsi que le marché des biens reconditionnés.
- Gaspillage alimentaire : il serait nécessaire de renforcer la sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Mieux gérer les déchets

La prévention et la gestion des déchets suscitent de plus en plus l'intérêt des citoyens. Comment relever les nouveaux défis de réduction, de valorisation organique et de recyclage posés par la Feuille de route économie circulaire ? Comment faciliter les gestes de tri pour les citoyens ?

Propositions

- Réduction du volume des plastiques : la restauration hors-foyer est friande de plastiques pour les contenants individuels, comme les yaourts par exemple. Passer à des contenants réutilisables permettrait de réduire ce volume de déchets.
- Valorisation des déchets alimentaires : la collecte sélective des déchets alimentaires en restauration collective devrait être systématisée pour améliorer leur valorisation.
- Pragmatisme : pour inciter les citoyens à réduire leurs déchets, la reconnaissance de leurs actions positives est un levier non négligeable. La bonne action est instantanément liée à un gain financier (réduction d'impôts, par exemple). En proposant des actions de sensibilisation auprès des citoyens à l'échelon local, on instaure un climat de confiance et une meilleure acceptabilité des projets.

Mobiliser tous les acteurs

La transition vers l'économie circulaire relève de l'ensemble des acteurs : professionnels, pouvoirs publics et citoyens. Comment faire de la commande publique un levier pour cette transition ? Comment renforcer la responsabilité des producteurs (REP) ? Comment impliquer les citoyens ?

Propositions

- Donner envie et faire rêver : la transition ne sera possible que si elle apparaît attractive, si elle fait rêver les acteurs et les citoyens générant ainsi l'adhésion. Elle ne doit pas être perçue comme une contrainte.
- Commande publique : la commande publique constitue un levier pour la transition vers une économie circulaire aussi bien au niveau étatique que dans les collectivités territoriales. De nombreux outils existent, mais ne sont pas encore mis en application par les acheteurs. En effet, les acheteurs n'ont pas été formés à identifier les externalités et les monétariser pour intégrer ces éléments dans leurs marchés. Un plan de formation de formateurs au niveau national est indispensable.
- Politique publique : imposer dans tous les projets publics de respecter les principes de l'économie circulaire et supprimer les subventions/dotations si ce n'est pas le cas.
- Communication autour de ce qu'est l'EC : le quidam ne sait pas ce qu'est l'EC. Une communication grand public (sans jargon technique) est fondamentale pour faire basculer l'opinion publique vers la transition écologique et solidaire.
- Valorisation des métiers : les métiers de l'économie « verte » sont indispensables et notamment les métiers manuels comme celui de réparateur. Pour ce faire, ces métiers doivent être valorisés tout au long de l'éducation et les formations devraient être davantage développées et promues.
- Sensibilisation des futurs décideurs : des formations sur le développement durable et les sujets annexes devraient être introduites dans les cursus des grandes écoles qui préparent les cadres de l'administration (ENA, X, Ponts, GREF, etc.).

Mots Clés

- *Application des textes*
- *Commande publique*
- *État et collectivités territoriales exemplaires*
- *Fiscalité*
- *Formation et éducation*
- *Identification des bénéficiaires*
- *Mise en avant des gains*
- *Reconnaitances*
- *Réemploi et réparation*
- *Usage vs propriété*